



POSE ET SUPPORTS DE FIXATION

POSER VOTRE BOÎTE AUX LETTRES À LA BONNE HAUTEUR

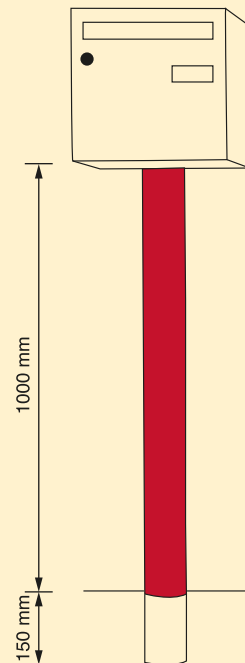


Afin de répondre à la norme NF D27-405 et à la loi pour « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », nous vous recommandons :

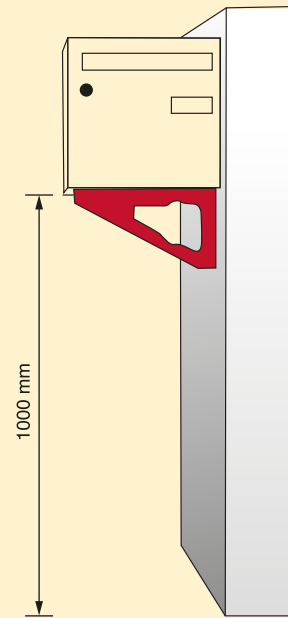
- de placer votre boîte aux lettres en bordure de propriété,
- de respecter une hauteur de pose de 1 mètre entre le sol et le bas de votre boîte aux lettres.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU POSTAL

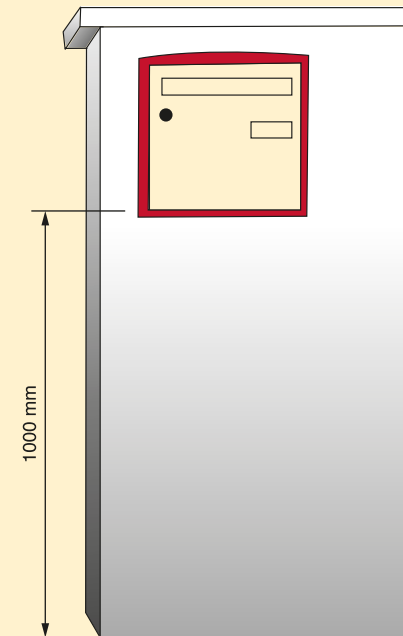
Dans le cas d'une construction neuve, vous devez solliciter auprès de votre bureau de poste le raccordement au réseau postal, à l'aide du formulaire 740 bis, téléchargeable sur notre site : www.renzgroup.fr (Rubrique Service / Téléchargement / Divers).



POSE SUR PIED
À SCELLER



POSE MURALE
SUR ÉQUERRES



POSE AVEC CADRE
D'ENCASTREMENT
ET DE FINITION



POUR UNE INSTALLATION PLUS FACILE

- Les boîtes aux lettres disposent d'un fond pré-poinçonné, qui évite de percer des trous complémentaires pouvant altérer la résistance à la corrosion.
- Visserie fournie avec les supports de fixation permettant la pose de la boîte aux lettres sur l'accessoire.

